UNIVERSITÉ NOUVEAUX HORIZONS
OSER INNOVER PERSÉVÉRER

REVUE SCIENTIFIQUE SCIENCES, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ

NOUVEAUX HORIZONS

Numéro Spécial :

Gouvernance du Secteur Extractif en RDC

Publié avec le soutien de

THE CARTER CENTER
Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope

CREFDL

CENADEP
CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PARTICIPATION POPULAIRE

Financé par l'Union européenne



ÉDITION SPÉCIALE

Volume 1-b
- 2026 -

UNIVERSITÉ NOUVEAUX HORIZONS
OSER INNOVER PERSÉVÉRER

REVUE SCIENTIFIQUE SCIENCES, TECHNOLOGIE ET SOCIÉTÉ

NOUVEAUX HORIZONS

Numéro Spécial :

Gouvernance du Secteur Extractif en RDC

La redevance minière : De sa raison d'être à l'utilisation des recettes qu'elle génère

UNIVERSITE NOUVEAUX HORIZONS
2016 - 2026

ÉDITION SPÉCIALE

Volume 1-b
- Octobre 2026 -

A propos de la revue

Le monde de la recherche connaît aujourd'hui une profonde transformation. D'une part, les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle générative, redéfinissent les modes de production, d'analyse et de publication des connaissances. D'autre part, la communauté scientifique internationale se montre de plus en plus vigilante en matière d' éthique de la recherche et d'intégrité scientifique, comme en témoigne la surveillance active du plagiat et des manquements à l'intégrité scientifique par des plateformes telles que Retraction Watch.

Parallèlement, une tension croissante se manifeste entre l'ambition de rendre le savoir scientifique accessible à tous grâce à la science ouverte et la réalité des modèles économiques de l'édition scientifique, qui imposent souvent des frais de publication prohibitifs. Certains grands éditeurs facturent ainsi jusqu'à 5 000 dollars américains par article publié. Cette situation conduit une nouvelle génération de chercheurs à s'interroger sur la légitimité d'avoir à payer pour publier leurs travaux ou pour accéder aux connaissances scientifiques auxquelles ils ont eux-mêmes contribué.

Une revue engagée et alternative

Dans ce contexte, la Revue Sciences, Technologie et Société se positionne comme une alternative pertinente et engagée. Fidèle aux valeurs de l'Université Nouveaux Horizons, la revue entend :

1. Promouvoir une science ouverte, accessible et éthiquement responsable, en veillant à ce que les connaissances scientifiques puissent être diffusées et utilisées dans le respect des principes d'intégrité de la recherche.
2. Faire progresser la recherche interdisciplinaire et intersectorielle, en favorisant les interactions entre les sciences naturelles, les sciences sociales, les technologies, les sciences de la santé, les études environnementales et les sciences humaines.
3. Contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en mettant la recherche au service des défis locaux et mondiaux, notamment la réduction de la pauvreté, l'accès aux soins de santé, l'éducation de qualité, la justice sociale, l'innovation responsable et le développement des compétences.

Les objectifs de la revue

La revue poursuit quatre objectifs principaux :

1. Établir une plateforme de publication scientifique de haute qualité, destinée à valoriser des travaux de recherche originaux à l'échelle régionale et internationale.
2. Offrir aux chercheurs, aux universitaires, aux professionnels et aux décideurs un cadre de publication rigoureux et réactif, sans imposer de barrières financières excessives.
3. Encourager les contributions interdisciplinaires et transdisciplinaires, en rapprochant les perspectives académiques et pratiques afin de répondre aux grands défis de notre époque.
4. Favoriser le dialogue entre la science, la technologie et la société, en mettant en lumière des travaux de recherche susceptibles de produire des retombées concrètes et bénéfiques pour les communautés.

En tant que revue universitaire établie en Afrique, nous sommes fermement convaincus que la science ne doit pas être un luxe, mais un instrument de transformation accessible à tous et porteur d'émancipation. Nous invitons donc les chercheurs et les membres de la communauté scientifique qui partagent cette vision à nous rejoindre pour contribuer au développement de cette initiative ambitieuse.

La présente section de la revue, consacrée à la gouvernance du secteur extractif, est publiée dans le cadre du partenariat entre la Faculté de Droit de l'Université Nouveaux Horizons et le Centre Carter. Cette collaboration porte notamment sur l'encadrement du processus de sélection, d'évaluation et de validation des contributions retenues pour publication. Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Démocratisation du secteur extractif de la RDC », mis en œuvre conjointement par le Centre Carter, le CENADEP et le CREFDL avec l'appui financier de l'Union européenne.

Avant propos



Professeur Pierre-Félix KANDOLO
Editeur

Ce numéro spécial, consacré à la redevance minière, intervient à un moment charnière pour la République Démocratique du Congo (RDC). Alors que la transition énergétique et les technologies numériques accroissent la demande en minerais stratégiques de la RDC, les attentes des populations quant aux retombées du secteur minier n'ont jamais été aussi fortes. Les recettes substantielles générées par la redevance minière depuis la réforme du Code minier en 2018 suscitent des interrogations croissantes sur leur gestion, leur traçabilité et leur contribution effective au développement économique et social des populations.

Le législateur de 2018 a renforcé les mécanismes de la redevance minière en révisant les modalités de son calcul et de sa répartition, afin de répondre à une question fondamentale qui traverse l'histoire de la gouvernance des ressources minières : Comment transformer davantage l'exploitation d'une richesse non renouvelable en bien-être pour les populations actuelles et les générations futures ? Les quatre articles réunis dans ce numéro spécial explorent cette question sous différents angles et offrent une lecture complémentaire des enjeux liés à l'objet, à la collecte, au partage et à l'utilisation des recettes de la redevance minière en RDC.

Le premier article de **Fabien MAYANI BUNGIASI** et **Thezia MBWESE KAYEMBE** propose une analyse pédagogique et conceptuelle de la redevance minière. Les auteurs rappellent que la redevance minière n'est pas seulement un instrument fiscal destiné à accroître les recettes publiques. Ils soutiennent que la redevance minière, en tant que compensation de l' épuisement irréversible des ressources minières appartenant à l'ensemble de la population, poursuit simultanément les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et intergénérationnels. Les auteurs soulignent par ailleurs que l' évolution historique de la redevance minière, les modalités de son calcul ainsi que les mécanismes de sa répartition montrent l'ambition de faire de cette manne un levier au service du développement durable à l'échelle nationale, provinciale et locale.

Le deuxième article élaboré par **Brigitte MUTEBA BYAMUNGU** nous transporte au cœur des réalités de terrain à travers l'expérience de la gestion de la quotité de 14% de cette redevance versée à la Commune Ruashi à Lubumbashi. En interrogeant sa propre expérience d'ancienne Bourgmestre de la Commune Ruashi, l'auteure souligne qu'au-delà des textes juridiques, l'efficacité de la redevance minière dépend avant tout de la qualité des institutions appelées à la gérer. Les défis liés à la prévisibilité des paiements, à la transparence, à la participation citoyenne, à la planification des investissements et au contrôle des projets financés illustrent les conditions nécessaires pour que les ressources versées aux entités territoriales décentralisées (ETD) au titre de redevance minière produisent des effets tangibles sur le bien-être des populations. L'expérience de la Commune de Ruashi montre à la fois les avancées réalisées grâce à la redevance minière et les limites de ce mécanisme dont le potentiel est encore peu exploité.

La troisième contribution d'**Isidore MFUAMBA MULUMBA, Martial MUMBA KAKUDJI et Jean Marc MUTONWA KALOMBE** étend la réflexion dans une perspective intergénérationnelle en examinant la gestion du Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), alimenté par 8 % de la redevance minière. À travers une analyse critique du cadre de gouvernance et de fonctionnement du FOMIN, les auteurs interrogent la capacité de la RDC à transférer une partie de la richesse minière actuelle aux générations futures. Les défis liés à la transparence, à l'autonomie institutionnelle, à l'orientation stratégique des investissements et à la reddition des comptes apparaissent ici comme des facteurs décisifs pour faire du FOMIN un véritable instrument de justice intergénérationnelle, de garantie des droits des générations futures et de préparation de l'après-mine.

Enfin, **Baby MATABISHI e**xamine une dimension très peu abordée jusque-là, celle la gestion de la quotité de 44 % de la redevance minière revenant au gouvernement central qui est directement intégrée au budget général de l'État. L'auteur met en lumière un paradoxe majeur. Bien que cette quotité représente la part la plus importante des recettes de la redevance minière, elle est difficilement traçable une fois intégrée au budget général de l'État. L'auteur explore ainsi les mécanismes alternatifs susceptibles de renforcer la traçabilité, la transparence et l'impact de ces ressources sur les priorités stratégiques du développement durable à l'échelle nationale.

Ces quatre contributions démontrent que la redevance minière ne peut être appréhendée comme une simple question de fiscalité minière. Elle constitue avant tout un outil de gouvernance publique et de choix de développement durable. De la collecte des recettes à leur utilisation finale, en passant par les mécanismes de redistribution territoriale et de préservation des droits des générations futures, chaque étape conditionne la capacité de la RDC à transformer sa richesse minière en progrès économique et social durable.

Ainsi, au-delà de la spécificité de leurs analyses respectives, les auteurs de ce numéro partagent une conviction commune : la redevance minière peut devenir un puissant levier de transformation si elle s'appuie sur les principes de transparence, de redevabilité et d'affectation judicieuse des recettes qu'elle génère. La question fondamentale n'est donc plus uniquement celle des montants collectés, mais celle de la capacité des institutions de gestion à convertir cette rente minière en infrastructures publiques, en services sociaux de qualité, en diversification économique et en opportunités durables pour l'ensemble des citoyens et des générations futures.

Nous vous invitons à lire et à exploiter ces analyses et nous croyons qu'elles contribueront à enrichir les débats scientifiques, à informer les citoyens, à éclairer les politiques publiques et à nourrir les débats pour une gestion judicieuse des recettes de la redevance minière en RDC.

Au-delà de la diversité de leurs objets d'étude, les contributions réunies dans ce numéro spécial mettent en évidence une préoccupation commune : la qualité de la gouvernance, la transparence des pratiques et la responsabilité des acteurs constituent des conditions essentielles d'un développement économique et social durable. Si les quatre premières contributions interrogent directement les mécanismes de gestion, de répartition et de préservation de la redevance minière en République démocratique du Congo, la cinquième du professeur **Sara KITENGE MANINGO** élargit cette réflexion aux pratiques de gouvernance interne des entreprises du secteur, en soulignant l'importance de la transparence informationnelle, de l'équité professionnelle et de la valorisation du capital humain. Ces différentes perspectives invitent ainsi à dépasser une approche exclusivement financière ou institutionnelle du développement minier pour considérer également ses dimensions organisationnelles et humaines. La transformation durable de la richesse minière en progrès collectif suppose, en effet, des mécanismes de gestion transparents et responsables, des institutions capables de rendre compte de leurs actions et des organisations attentives aux conditions dans lesquelles les femmes et les hommes contribuent à la création de valeur.

Le Comité Scientifique de la Partie Gouvernance du Secteur Extractif

Professeur Gustave KALAMBA MULUMBATI, Patient ISMAEL TUTU, Chargé de Plaidoyer au Centre Carter, Professeur Pierre-Félix KANDOLO

Publié avec le soutien du Centre Carter, de CENADEP et de CREFDL

THE CARTER CENTER
Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

CREFDL

CENADEP

Financé par l'Union européenne

Le contenu de ces articles ainsi que les opinions exprimées relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Centre Carter, de CENADEP, de CREFDL et l'Union européenne

UNIVERSITE NOUVEAUX HORIZONS
2016 - 2026

Sommaire

Numéro Spécial : Gouvernance du Secteur Extractif en RDC

La redevance minière : De la collecte à l'utilisation des recettes qu'elle génère

La redevance minière en République Démocratique du Congo : repères pour mieux comprendre sa raison d'être et son fonctionnement p.1

Fabien MAYANI BUNGIASI et Thezia MBWESE KAYEMBE

La Gestion de la Quotité de la redevance minière due aux entités territoriales décentralisées. Regard sur les défis et les opportunités issus de l'expérience de la commune de Ruashi dans la ville de Lubumbashi. p.17

Brigitte MUTEBA BYAMUNGU

Regard critique sur la gestion de la quotité de 8% de la redevance allouée au fonds minier pour les générations futures (FOMIN) en République Démocratique du Congo p. 28

Isidore MFUAMBA MULUMBA, Martial MUMBA KAKUDJI et Jean Marc MUTONWA KALOMBE

Réflexion critique sur les mécanismes alternatifs de gestion de la quotité de 44 % de la redevance minière revenant au pouvoir central en République Démocratique du Congo p.43

Baby MATABISHI MATABISHI

Transparence informationnelle en Gestion des Ressources Humaines : levier de performance individuelle, analyse selon le genre p. 53

Sara KITENGE MANINGO

ÉDITION SPÉCIALE

République Démocratique du congo
Université Nouveaux Horizons
Lubumbashi, 2465 route Kasapa
www.unhorizons.org

La gestion de la quotité de la redevance minière due aux entités territoriales décentralisées : Regard sur les défis et opportunités issus de l'expérience de la commune de Ruashi dans la ville de Lubumbashi

Brigitte MUTEBA BYAMUNGU*

***Résumé*—**La réforme du Code minier de 2018 en République Démocratique du Congo a prévu le paiement direct de 15 % de la redevance minière aux entités territoriales décentralisées afin de renforcer leur autonomie financière et de soutenir le développement local. À travers le cas de la commune de Ruashi à Lubumbashi, cette étude examine les opportunités et les défis liés à la gestion de ces ressources. L'analyse repose sur l'expérience de l'auteure en tant que bourgmestre honoraire, complétée par une revue documentaire et des entretiens réalisés auprès de vingt-cinq acteurs concernés. Les résultats de l'étude montrent que la redevance minière a contribué au financement de projets d'intérêt public dans les domaines de l'eau, de la santé, de la sécurité et des infrastructures locales. Toutefois, son impact reste limité par certaines contraintes, notamment l'irrégularité de versements des fonds, le déficit d'information sur les montants à percevoir, la faiblesse des mécanismes de transparence et de contrôle, ainsi que les difficultés de planification des investissements. L'étude souligne également les arbitrages complexes auxquels font face les autorités locales pour répondre à des besoins communautaires multiples. Elle conclut que la contribution de la redevance minière au développement local dépend avant tout de la qualité de la gouvernance, fondée sur la transparence, la participation citoyenne, le renforcement des capacités et un suivi rigoureux des investissements.

Abstract—
The 2018 reform of the Mining Code in the Democratic Republic of the Congo (DRC) introduced a direct payment of 15% of mining royalty revenues to decentralized territorial entities (DTEs) to strengthen local financial autonomy and support development. This study examines the management of these funds through the case of Ruashi Municipality in Lubumbashi. Drawing on documentary analysis, semi-structured interviews with twenty-five stakeholders, and the author's experience as a former mayor of Ruashi, the study assesses both the achievements and limitations of this mechanism. The findings show that mining royalty revenues have financed community projects and public infrastructure, particularly in water supply, healthcare, security, and local roads. However, their impact remains constrained by irregular disbursements, limited access to information on expected revenues, weak transparency and oversight mechanisms, and challenges in investment planning. The study also highlights the difficult trade-offs local authorities face in responding to diverse community needs. The Ruashi experience suggests that the developmental effectiveness of the mining royalty revenues depends less on resource payment than on the quality of governance frameworks guiding their use. Enhancing transparency, citizen participation, managerial capacities, and investment monitoring is essential to maximize the contribution of mining royalty revenues to sustainable local development.

*Brigitte Muteba Byamungu est Cheffe de travaux à la Faculté des Sciences Sociales et Administratives à l'Université de Lubumbashi et Bourgmestre honoraire de la Commune de Ruashi à Lubumbashi, RDC.

***Index Terms*—Redevance minière, entités territoriales décentralisées, décentralisation financière, développement local, Commune de Ruashi**

INTRODUCTION

L'adoption de la Loi n°18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant le Code minier de 2002 a profondément réorganisé le régime de paiement de la redevance minière en en République Démocratique du Congo (RDC). Parmi les innovations majeures introduites par cette réforme figure le paiement direct de la quotité de 15 % [1] de la redevance minière à l'entité territoriale décentralisée (ETD) dans laquelle se déroule l'exploitation minière. Cette disposition marque une rupture avec les mécanismes antérieurs de rétrocession des quotes-parts de la redevance minière revenant aux provinces et aux ETD. Elle s'inscrit dans la logique de la Constitution du 18 février 2006 qui institue la décentralisation comme mode d'organisation administrative et territoriale et qui reconnaît aux ETD la libre administration et l'autonomie administrative et financière nécessaires à la prise en charge du développement local.

Au-delà de sa portée fiscale et juridique, cette réforme traduit la volonté du législateur de rapprocher les richesses générées par l'exploitation minière des communautés qui en supportent les impacts sociaux, environnementaux. Le paiement direct d'une partie de la redevance minière aux ETD répond ainsi à l'impératif de partage des bénéfices tirés de l'exploitation minière. Depuis l'entrée en vigueur de cette réforme en juin 2018, les ETD des principales provinces minières, notamment le Lualaba, le Haut-Katanga et le Haut-Uele, ont perçu des flux financiers d'une ampleur sans précédent. Selon les rapports de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RDC), plus de 861 millions USD a été versés aux ETD au titre de la quotité de 15% de la redevance minière entre 2018 et 2023 [2]. Ces montants représentent, pour certaines ETD, des ressources largement supérieures aux recettes locales traditionnellement mobilisées à travers la fiscalité locale ou les dotations du gouvernement

1. Cette quotité a été réduite à 14% à la suite de la réaffectation de 11% de la redevance minière au FONAREV.

2. Comité exécutif de l'ITIE-RDC, *Rapports ITIE-RDC, 2018-2023*, disponible sur https://www.itierdc.net/rapports/

central. Par exemple, la commune de Ruashi a perçu près de 12 millions USD entre 2019 et 2023[3]. En théorie, ces ressources offrent aux autorités locales la possibilité d'investir dans des infrastructures structurantes, d'améliorer la qualité des services publics et de renforcer leur autonomie financière. Cependant, l'existence des ressources financières importantes ne garantit pas automatiquement la réalisation des objectifs poursuivis par la réforme. Les expériences observées dans plusieurs ETD révèlent un contraste entre les ressources perçues et les retombées en matière de développement durable. De nombreuses études réalisées par les organisations de la société civile, les institutions de recherche soulignent que les effets de la redevance minière sur les conditions de vie des populations demeurent limités[4]. Les difficultés relevées concernent notamment l'irrégularité des versements, l'insuffisance de la transparence dans la gestion des fonds perçus, la faiblesse des mécanismes de contrôle, le manque de planification stratégique des investissements ainsi que les capacités administratives limitées de certaines ETD bénéficiaires[5]. Cette situation pose une question fondamentale qui dépasse le simple aspect du paiement effectif des fonds dus aux ETD. Cette question pourrait être résumée comme suit : *Dans quelle mesure la quotité de 15 % de la redevance minière contribue-t-elle effectivement au renforcement de la gouvernance locale et à la promotion du développement des communautés concernées ?*

Le cas de la commune de Ruashi offre un terrain particulièrement pertinent pour examiner cette problématique. Située dans la ville de Lubumbashi, au cœur de l'une des zones minières les plus actives du pays, cette commune bénéficie depuis plusieurs années des revenus provenant de la quotité de 15 % de la redevance minière. L'importance des activités extractives qui y sont menées, l'ampleur des ressources perçues et les besoins considérables exprimés par la population en matière d'infrastructures et de services publics font de Ruashi un laboratoire privilégié pour analyser les interactions entre gouvernance des revenus miniers, décentralisation financière et développement local.

La présente étude s'intéresse ainsi aux conditions dans lesquelles les ressources issues de la redevance minière sont mobilisées, gérées et affectées au niveau local. Elle examine plus particulièrement trois dimensions interdépendantes. Premièrement, la prévisibilité et la régularité des paiements qui conditionnent la capacité des autorités locales à planifier efficacement. Deuxièmement, les mécanismes de priorisation et d'allocation des ressources perçues face à la multiplicité des besoins communautaires. Troisièmement, les dispositifs de transparence, de participation citoyenne et de redevabilité qui encadrent l'utilisation de ces fonds et influencent leur légitimité sociale.

L'objectif principal de cette recherche est donc d'identifier les principaux facteurs qui favorisent ou entravent la contribution effective de la redevance minière au développement local. Il s'agit plus spécifiquement de mettre en évidence les contraintes institutionnelles, administratives et financières auxquelles sont confrontées les autorités locales dans la gestion de cette ressource, tout en analysant les opportunités qu'elle offre pour renforcer l'autonomie financière des ETD et améliorer les conditions de vie des populations.

I. Cadre théorique et methodologie de recherche

Cette section présente les concepts clés de l'étude ainsi que les approches méthodologiques employées pour atteindre les résultats.

A. Cadre théorique

L'analyse de la gestion de la quotité de 15% de la redevance minière, désormais 14% depuis octobre 2023, s'appuie sur trois approches complémentaires : la décentralisation financière, la gouvernance publique et le développement local.[6] Ensemble, elles permettent d'examiner les conditions du transfert des ressources aux ETD, la qualité de leur gestion et leur transformation en résultats concrets pour les populations.

Les revenus miniers peuvent financer les infrastructures et les services locaux, mais leur disponibilité ne garantit pas, à elle seule, le développement. Les travaux sur la « malédiction des ressources » montrent que leur impact dépend surtout de la solidité des institutions, de la transparence, du contrôle et de la participation citoyenne.[7] La réforme du Code minier de 2018, qui attribue 14 % de la redevance minière aux ETD concernées, doit donc être appréciée à la lumière de ces conditions de gouvernance.

Dans cette étude, la théorie de la décentralisation éclaire l'autonomie financière et les conditions de transfert vers les collectivités ; la gouvernance publique fournit les critères de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes ; le développement local permet d'apprécier l'adéquation et les effets des investissements sur les besoins de la population de Ruashi.[8] Ces trois approches constituent ainsi la grille d'interprétation des résultats empiriques.

3. Comité exécutif de l'ITIE-RDC, *Rapports ITIE-RDC, Op.cit.*

4. - COSCETT & ADDH, *L'espoir Fait vivre : Etat des lieux de la contribution des revenus infranationaux du secteur minier au développement local dans les provinces du Haut-Katanga & du Lualaba*, Lubumbashi-Kolwezi, 2023, p.p.3-4, disponible sur https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/Rapport (consulté le 15 septembre 2026).

- Réseau CREF-OCEN-PREMI CONGO, *Des goulots d'étranglement dans la gestion de la redevance minière par les ETD. Cas des ETD de Haut-Katanga, Haut-Uélé, Lualaba et Nord-Kivu*, Lubumbashi, 2024, disponible sur https://renoi-rdc.org/wp-content/uploads/2025/07/RapportRedevanceMiniere-1.pdf (consulté le 21 septembre 2026).

5. Cordaid, *Deux ans après la révision du Code Minier de la RDC : Les communautés en attente des retombées sociétales. Rapport d'évaluation du Code Minier révisé*, Kinshasa, 2020, p.p. 20-47, disponible sur https://afrewatch.org/wp-content/uploads/2026/06/Cordaid_Rapport_Evaluation_Code_Minier_revise_RDC_Developpement_Communautaire__Juin_2020_Version_Finale__Juin_2020_OK-1.pdf (consulté le 14 aout 2026).

6. Chevallier J., *La gouvernance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 ; Kooiman J., *Governing as Governance*, Londres, Sage Publications, 2003.

7. Auty R. M., *Sustaining Development in Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*, Londres, Routledge, 1993 ; Sachs J. D. et Warner A. M., « The Curse of Natural Resources », *European Economic Review*, vol. 45, n° 4-6, 2001, pp. 827-838.

8. Smoke P., « Rethinking Decentralization : Assessing Challenges to a Popular Public Sector Reform », *Public Administration and Development*, 2015.

1) Théorie de la décentralisation: La théorie de la décentralisation explique le transfert de compétences et de ressources de l'État vers les collectivités territoriales afin de rapprocher la décision publique des citoyens. Elle suppose toutefois une autonomie financière réelle : le transfert de responsabilités sans ressources suffisantes maintient les autorités locales dans une dépendance qui limite leur capacité d'action.

En RDC, les articles 3 et 175 de la Constitution consacrent l'autonomie administrative et financière des provinces et des ETD, tandis que le Code minier révisé affecte 14 % de la redevance aux entités concernées par l'exploitation. [9] L'effectivité de ce mécanisme dépend néanmoins de la régularité des transferts, des capacités administratives locales et de dispositifs fiables de planification, de suivi et de contrôle.

Cette théorie sert donc à apprécier si la quotité de 14 % renforce effectivement l'autonomie financière de Ruashi et sa capacité à financer des projets répondant aux besoins locaux.

2) Théorie de la gouvernance publique: La gouvernance publique analyse la manière dont les institutions, le secteur privé, la société civile et les citoyens participent à la conduite des affaires publiques. Elle repose notamment sur la transparence, la responsabilité, la participation, l'efficacité administrative et le respect des règles, qui conditionnent la confiance dans la gestion des ressources collectives.

Appliquée aux finances publiques et au secteur extractif, elle exige des procédures budgétaires transparentes, la publication des paiements et des transferts, un contrôle des dépenses et une reddition régulière des comptes. [10] Dans le contexte congolais, les limites tiennent notamment aux capacités techniques des ETD, à la coordination institutionnelle et au suivi des projets financés. Dans cette recherche, cette théorie permet d'évaluer la gestion de la quotité de 14 % à partir de la transparence, de la responsabilité, de la participation citoyenne et du contrôle des investissements réalisés à Ruashi.

3) Théorie du développement local: La théorie du développement local considère que l'amélioration durable d'un territoire dépend de la capacité des acteurs locaux à mobiliser leurs ressources, à définir ensemble les priorités et à mettre en œuvre des réponses adaptées aux réalités du milieu [11]. Elle associe ainsi ressources disponibles, participation communautaire et capacités institutionnelles. Dans cette perspective, les revenus tirés des ressources naturelles contribuent au développement lorsqu'ils financent des investissements prioritaires et durables -notamment dans les infrastructures, l'éducation, la santé et l'accès à l'eau - et lorsqu'ils sont planifiés, exécutés et suivis de manière transparente avec les communautés. [12] Cette théorie permet donc d'apprécier si les ressources transférées à Ruashi financent des projets répondant aux besoins prioritaires et produisant des effets durables sur les conditions de vie.

B. Revue de la littérature

Plusieurs études empiriques et académiques se sont déjà penchées sur la problématique de la gestion des recettes de la quotité de 14% de la redevance minière versées aux ETD. Parmi ces études figurent les travaux de Cordaid [13], du Consortium Makuta ya Congo [14], de l'ITIE-RDC [15], d'ADDH et COSCETT [16], de Réseau CREF, OCEN et PREMI CONGO [17], de Sefu Ramazani Sephin [18] ainsi que de Mayani Fabien [19].

Ces contributions ont notamment mis en lumière les défis de transparence et d'allocation judicieuse des recettes perçues par les ETD au titre de la redevance. S'agissant plus précisément de la décentralisation financière, Mbayo Kitungwa fait état de difficultés liées à l'irrégularité des transferts, aux capacités administratives limitées des collectivités et à la faiblesse du contrôle budgétaire [20]. Ces contraintes peuvent affecter la prévisibilité des ressources et compliquer la programmation des investissements locaux. Tous ces travaux et bien d'autres ne renseignent cependant pas précisément sur la manière dont une administration communale prend connaissance des

9. Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement les articles 3 et 175 ; Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

10. Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2020*, New York, 2020 ; Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor*, Washington, 2021.

11. Arocena J., *Le développement local. Un défi contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2002.

12. Banque mondiale, *Systematic Country Diagnostic : Democratic Republic of the Congo*, Washington, 2018.

13. Cordaid, *Deux ans après la révision du Code Minier de la RDC : Les communautés en attente des retombées sociétales. Rapport d'évaluation du Code Minier révisé*, Kinshasa, 2020, p.p. 20-47, disponible sur https://afrewatch.org/wp-content/uploads/2026/06/Cordaid_Rapport_Evaluation_Code_Minier_revise_RDC_Developpement_Communautaire__Juin_2020_Version_Finale__Juin_2020_OK-1.pdf (consulté le 14 février 2026).

14. Makuta ya Congo, *La redevance minière destinée aux entités territoriales décentralisées : Un casse-tête à résoudre*, Kinshasa, 2020, disponible sur https://www.resourcematters.org/post/redevance (consulté le 15 février 2026)

15. Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, *Rapport thématique relatif à l'état des lieux de la répartition et de l'affectation de la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices pour les exercices 2018–2019 et 1er semestre 2020*, Kinshasa, 2021, disponible sur https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/Rapport

16. COSCETT & ADDH, *L'espoir Fait vivre : Etat des lieux de la contribution des revenus infranationaux du secteur minier au développement local dans les provinces du Haut-Katanga & du Lualaba*, Lubumbashi-Kolwezi, 2023, p.p.3-4, disponible sur https://congominespdfstorage.blob.core.windows.net/congominespdfstorage/Rapport (consulté le 15 février 2026).

17. Réseau CREF-OCEN-PREMI CONGO, *Des goulots d'étranglement dans la gestion de la redevance minière par les ETD. Cas des ETD de Haut-Katanga, Haut-Uélé, Lualaba et Nord-Kivu*, Lubumbashi, 2024, disponible sur https://renoi-rdc.org/wp-content/uploads/2025/07/RapportRedevanceMiniere-1.pdf (consulté le 21 février 2026).

18. Sefu Ramazaini Sephin, « De la gestion de la redevance minière due aux ETD et ses problèmes en Droit congolais. Cas des ETD du Haut-Katanga et du Lualaba », in *IJSSASS Respository*, online, 2024, disponible sur https://ijssass.com/journal/de-la-gestion-de-la-redevance-miniere-due-aux-entites-territoriales-decentralisees-et-ses-problemes-en-droit-congolais-cas-des-entites-territoriales-decentralisees-du-haut-katanga-et-du-lualuaba/ (consulté le 21 février 2026)

19. Mayani Fabien , « Problématique du respect des délais d'exécution des obligations liées à la responsabilité sociétale dans l'industrie minière de la RDC » in *Revue Internationale du Chercheur*, Volume 7 : Numéro 2, p.p. 190-236, 2026, disponible sur https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/1751 (consulté le 26 septembre 2026).

20. Mbayo Kitungwa, *étude sur la décentralisation financière et la gestion des recettes publiques par les entités territoriales décentralisées*, 2020.

montants qui lui reviennent, fait face aux retards de paiement, choisit les projets à financer et contrôle leur exécution. La présente étude cherche à compléter ces travaux par l'analyse du cas de la commune de Ruashi. Elle combine l'expérience administrative de l'auteure, ancienne bourgmestre de cette commune, avec les données empiriques recueillies auprès des acteurs concernés. Cette approche vise à mieux comprendre les modalités pratiques de gestion de la quotité de 14 % et les enseignements susceptibles d'en être tirés pour les autres ETD.

C. Modèle conceptuel de la recherche

À la lumière des théories de la décentralisation, de la gouvernance publique et du développement local, la présente étude propose un modèle conceptuel permettant de comprendre les relations entre les principaux concepts mobilisés. Ce modèle constitue une synthèse du cadre théorique et sert de référence pour l'analyse des données empiriques recueillies sur le terrain. La décentralisation financière favorise le transfert des ressources et des compétences vers les collectivités territoriales afin de rapprocher la décision publique des citoyens[21]. Toutefois, d'autres auteurs soulignent que ce transfert ne produit les résultats attendus que lorsqu'il est accompagné d'une autonomie financière réelle et d'un renforcement des capacités institutionnelles[22]. Par ailleurs, la qualité de la gouvernance publique dépend de la transparence, de la responsabilité, de la participation citoyenne et de la reddition des comptes[23]. Ces principes influencent directement la manière dont les ressources publiques sont administrées et utilisées. Enfin, le développement local résulte d'une mobilisation efficace des ressources territoriales, d'une gouvernance de qualité et d'une participation active des communautés locales aux décisions de développement[24]. En s'appuyant sur ces contributions théoriques, la présente recherche considère que la gestion de la quotité de 14 % de la redevance minière constitue la variable centrale de l'étude. Son efficacité dépend simultanément du niveau de décentralisation financière et de la qualité de la gouvernance publique. Lorsque ces deux dimensions fonctionnent de manière satisfaisante, elles favorisent une meilleure utilisation des ressources minières et renforcent le développement socio-économique de la commune de Ruashi. Dans cette étude, l'efficacité de la gestion de la quotité de 14 % est appréciée à partir de cinq dimensions complémentaires : la prévisibilité des versements, l'accès à l'information sur les montants dus et reçus, la qualité de la planification, la transparence et la reddition des comptes, ainsi que la capacité des investissements financés à répondre aux besoins prioritaires. Cette définition opérationnelle permet de relier les concepts du cadre théorique aux données recueillies et d'éviter de réduire l'efficacité au seul volume des ressources transférées. Le graphique ci-dessous résume le modèle conceptuel de cette recherche.

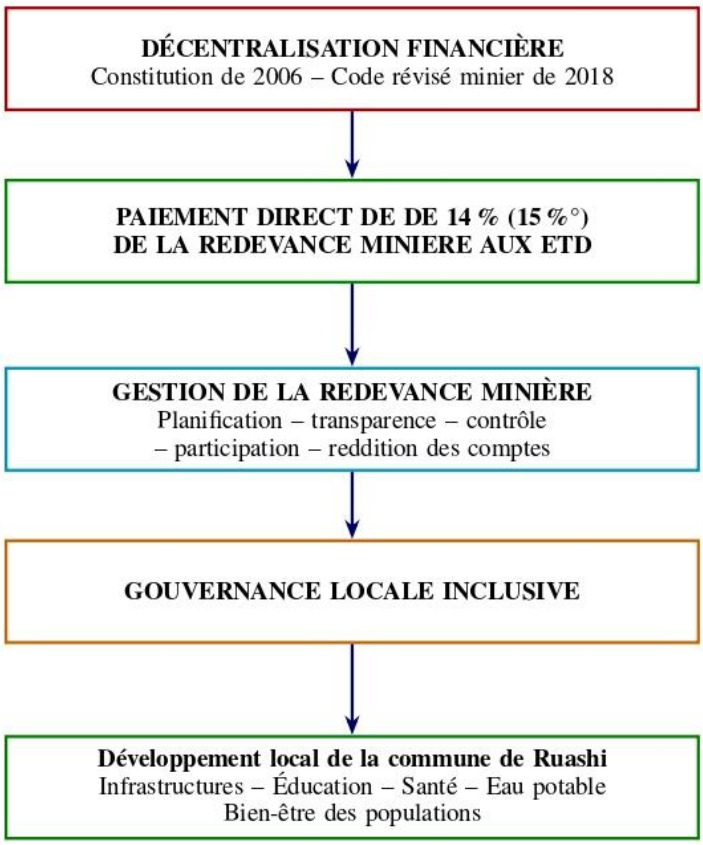


Figure 1. Modèle conceptuel de la recherche

Source : Modèle conceptuel élaboré par l'auteure à partir des travaux de Rondinelli (1981), Chevallier (2003), Arocena (2002), Smoke (2015), du PNUD (2020) et adapté au contexte de la présente recherche.

1) Justification du modèle conceptuel: Le modèle conceptuel présenté ci-dessus montre que le paiement direct de la quotité de 14 % de la redevance minière ne constitue pas, à lui seul, une garantie de développement local. Son impact dépend de la qualité des mécanismes de gouvernance mis en place par les ETD. Ainsi, la décentralisation financière crée les conditions du transfert des ressources, tandis que la gouvernance publique détermine les modalités de leur gestion. Lorsque ces deux dimensions sont réunies, les ressources de la redevance minière peuvent être transformées en investissements publics capables d'améliorer durablement les conditions de vie des populations de la commune de Ruashi.

Par conséquent, ce modèle conceptuel servira de cadre d'interprétation des résultats obtenus au cours de l'étude et permettra d'analyser les interactions entre la décentralisation financière, la gouvernance publique et le développement local.

21. Rondinelli D. A., « Government Decentralization in Comparative Perspective : Theory and Practice in Developing Countries », *International Review of Administrative Sciences*, vol. 47, n° 2, 1981, pp. 133-145.Rondinelli D. A.

22. Smoke P., « Rethinking Decentralization : Assessing Challenges to a Popular Public Sector Reform », *Public Administration and Development*, vol. 35, n° 2, 2015, pp. 97-112.Smoke P.

23. Chevallier J., « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, nos 105-106, 2003, pp. 203-217.Chevallier J.

24. Arocena J., *Le développement local : un défi contemporain*, 2e éd., Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 41-65..

D. Hypothèses de recherche

Au regard de la problématique et des objectifs poursuivis par cette étude, les hypothèses suivantes sont formulées :

1) Première hypothèse: La première hypothèse postule que la contribution de la quotité de 14 % au développement local de Ruashi est limitée lorsque les paiements sont irréguliers, que les montants dus et reçus sont insuffisamment accessibles, que la participation des parties prenantes demeure faible et que le suivi des investissements est incomplet. Elle sera examinée à partir des témoignages des acteurs, des pratiques administratives décrites et des réalisations recensées.

2) Deuxième hypothèse: La deuxième hypothèse postule qu'une gestion fondée sur la publication des montants reçus et des projets financés, la participation des communautés à la définition des priorités, le contrôle de l'exécution et la coordination entre les institutions concernées améliorerait la traçabilité des ressources et l'adéquation des investissements aux besoins locaux. Elle sera appréciée à partir des propositions formulées par les participants et des enseignements tirés de l'expérience de Ruashi.

II. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

A. Approche et type de recherche

La présente étude adopte une approche qualitative de type descriptif et analytique. Ce choix se justifie par la nature même de l'objet étudié, qui porte sur la gouvernance de la quotité de 14 % de la redevance minière attribuée aux Entités territoriales décentralisées.

Au-delà des dispositions légales qui encadrent ce mécanisme, la recherche s'intéresse aux pratiques concrètes de gestion, aux difficultés rencontrées par les acteurs impliqués ainsi qu'aux effets de cette ressource sur le développement local.

L'approche qualitative apparaît particulièrement adaptée dans la mesure où elle permet de comprendre les perceptions, les expériences et les interactions des différents acteurs concernés par la gestion de la redevance minière. Elle offre également la possibilité d'appréhender les réalités institutionnelles qui ne peuvent être pleinement expliquées par les seules données quantitatives.

B. Étude de cas

La recherche repose sur une étude de cas centrée sur la commune de Ruashi, dans la ville de Lubumbashi. Ce choix résulte de plusieurs considérations. D'une part, Ruashi figure parmi les communes les plus directement concernées par les activités minières dans la province du Haut-Katanga. D'autre part, elle bénéficie de la quotité de 14 % de la redevance minière prévue par le Code minier révisé de 2018. L'étude de cas permet d'examiner en profondeur les mécanismes de transfert, de gestion et d'affectation de cette ressource dans un contexte local spécifique. Elle favorise ainsi une compréhension détaillée des défis rencontrés, des pratiques développées et des opportunités offertes par ce mécanisme de financement local.

C. Milieu d'étude

L'étude a été menée dans la commune de Ruashi, l'une des sept communes de la ville de Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga en République démocratique du Congo.

Cette commune se caractérise par la présence d'importantes activités minières qui influencent fortement la dynamique économique locale. En tant qu'entité bénéficiaire de la redevance minière, Ruashi constitue un cadre pertinent pour analyser les conditions de mise en œuvre du mécanisme de redistribution instauré par la réforme du Code minier.

D. Population d'étude

La population d'étude est constituée des acteurs impliqués, à différents niveaux, dans la gestion, le contrôle ou le suivi de la quotité de 14 % de la redevance minière. Afin de recueillir des informations diversifiées et complémentaires, un échantillonnage raisonné a été retenu. Cette technique a permis de sélectionner les personnes disposant d'une expérience ou d'une connaissance directe de la problématique étudiée. L'échantillon comprend vingt-cinq (25) participants répartis entre plusieurs catégories d'acteurs, notamment les autorités communales, les responsables des services techniques, les représentants des entreprises minières, les membres de la société civile, les leaders communautaires et les experts en gouvernance locale.

E. Techniques de collecte des données

1) Les entretiens semi-directifs: Les entretiens semi-directifs ont constitué la principale source de données primaires. Ils ont permis de recueillir les perceptions, les expériences et les appréciations des différents acteurs concernant le transfert, la gestion et l'utilisation de la redevance minière. Les échanges ont porté notamment sur les mécanismes de transfert des fonds, les difficultés rencontrées dans leur gestion, les modalités de sélection des projets financés ainsi que les effets de ces investissements sur la population locale.

2) La revue documentaire: L'analyse documentaire a porté sur les textes juridiques, les rapports institutionnels et les travaux scientifiques relatifs à la gouvernance des revenus miniers et à la décentralisation financière. Les principaux documents consultés comprennent notamment la Constitution de la République démocratique du Congo, le Code minier révisé de 2018, les rapports de l'ITIE-RDC, ainsi que diverses publications scientifiques consacrées à la gouvernance des ressources naturelles et au développement local. Cette documentation a permis de situer les résultats de terrain dans leur contexte juridique, institutionnel et scientifique.

3) L'observation participante: La présente recherche mobilise également l'observation participante. Cette démarche s'appuie sur l'expérience professionnelle de l'auteure qui a été successivement Bourgmestre adjointe et Bourgmestre de la commune de Ruashi entre 2013 et 2019 et Bourgmestre entre 2019 et 2022. L'exercice des fonctions de Bourgmestre ont permis à l'auteure d'observer et de participer directement aux opérations liées à la perception, à la gestion et à l'affectation des ressources issues de la redevance minière. Cette expérience constitue une source d'information particulièrement utile et

riche pour comprendre les réalités et contraintes administratives et institutionnelles entourant la mise en œuvre du mécanisme de gestion des revenus miniers au niveau local. Les observations tirées de cette expérience ont été systématiquement confrontées aux données issues des entretiens et de l'analyse documentaire afin d'en renforcer la fiabilité et la portée analytique.

La double position d'ancienne responsable communale et de chercheure a été prise en compte dans l'interprétation. Elle a facilité l'accès aux pratiques administratives et la compréhension des décisions locales, mais pouvaient également influencer la sélection des faits ou la lecture des témoignages. Pour limiter ce risque, les observations personnelles n'ont pas été traitées comme des preuves autonomes. Elles ont été comparées aux entretiens, aux documents disponibles et aux points de vue d'acteurs extérieurs à l'administration communale. Les divergences ont été conservées dans l'analyse plutôt que résolues au profit de l'expérience de l'auteure.

F. Techniques d'analyse des données

Les données recueillies ont été analysées suivant une démarche thématique. Après transcription ou consignation des entretiens, les informations ont été classées selon une grille correspondant aux dimensions du modèle conceptuel : prévisibilité des transferts, accès à l'information, planification, transparence, participation, contrôle, réalisations et effets perçus. Les convergences et les divergences entre catégories d'acteurs ont ensuite été comparées. Enfin, les résultats des entretiens ont été confrontés aux documents consultés et aux observations issues de l'expérience administrative de l'auteure afin d'identifier les constats confirmés par plusieurs sources et ceux reposant sur une perception particulière.

Lorsque cela s'est avéré pertinent, les résultats ont été présentés sous forme de tableaux afin de faciliter leur lecture et leur interprétation.

G. Considérations éthiques

La participation à l'étude reposait sur le consentement libre des personnes interrogées. Les participants ont été informés des objectifs de la recherche ainsi que de l'usage académique des données recueillies.

Afin de préserver leur confidentialité, les réponses ont été anonymisées à l'aide de codes d'identification (P1, P2, P3, etc.). Les informations collectées ont été utilisées exclusivement dans le cadre de cette recherche.

H. Limites de l'étude

La présente recherche est centrée sur le cas de la commune de Ruashi. En raison de cette délimitation géographique et institutionnelle, les résultats obtenus ne sauraient être généralisés automatiquement à l'ensemble des bénéficiaires de la quotité de 14 % de la redevance minière. Ils permettent néanmoins de mieux comprendre les réalités observées dans une commune directement concernée par les activités minières.

Par ailleurs, l'expérience de l'auteure dans ses anciennes fonctions Bourgmestre de la Commune de Ruashi a lui offert un accès privilégié à certaines informations et à certains mécanismes de gestion de la redevance minière.

Le recours à des entretiens auprès de différentes catégories d'acteurs a permis d'élargir l'analyse au-delà de ma propre perception et d'intégrer les points de vue des autorités communales, des services techniques, des entreprises minières, de la société civile, des leaders communautaires et des experts en gouvernance locale. Cette diversité de perspectives a contribué à enrichir la compréhension du phénomène étudié et à mettre en évidence tant les convergences que les divergences dans l'appréciation des réalités observées.

Enfin, la confrontation des résultats des entretiens avec les données issues de l'analyse documentaire et de l'observation participante a permis de renforcer la crédibilité de l'étude en s'appuyant sur plusieurs sources d'information complémentaires.

III. PRÉSENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente, analyse et discute les résultats de l'enquête menée sur la gouvernance de la quotité de 14 % de la redevance minière dans la commune de Ruashi. Les données empiriques proviennent d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de vingt-cinq (25) participants sélectionnés selon un échantillonnage raisonné, en raison de leur implication dans la gestion, le contrôle ou le suivi de la redevance minière.

Conformément à la démarche méthodologique adoptée, les résultats sont présentés sous forme de tableaux, puis analysés et discutés à la lumière des approches théoriques développées dans cette recherche. Cette démarche permet non seulement de décrire les réalités observées sur le terrain, mais également d'en proposer une interprétation scientifique en établissant des liens entre les données empiriques, les hypothèses de recherche et les connaissances existantes.

Le chapitre est structuré en six sections. La première présente les caractéristiques des participants à l'étude. Les sections suivantes analysent successivement les mécanismes de transfert de la quotité de 14 %, les principaux défis liés à sa gestion, ses effets sur le développement local ainsi que les perspectives d'amélioration de sa gouvernance. Enfin, une synthèse générale des résultats permet de vérifier les hypothèses de recherche avant la conclusion générale et les recommandations.

A. Profil des acteurs interrogés

La présente étude repose sur les informations recueillies auprès de vingt-cinq (25) participants sélectionnés en raison de leur implication dans la gestion, le contrôle ou le suivi de la quotité de 14 % de la redevance minière dans la commune de Ruashi. Les participants se répartissent entre les autorités communales, les responsables des services techniques, les représentants des entreprises minières, les membres de la société civile, les leaders communautaires et les experts en gouvernance locale.

Tableau 4.1. Répartition des participants selon leur catégorie

Catégories des participants	Effectifs	pourcentage
Autorités communales	5	20
Responsables des services techniques	5	20
Représentants des entreprises minières	4	16
Membre de la société civile	5	20
Leaders communautaires	3	12
Experts en gouvernance locale	3	12
Total	25	100

Source : Données d'enquête, 2026.

B. Présentation et analyse des résultats

Le tableau 4.1 montre que l'échantillon est composé de plusieurs catégories d'acteurs directement concernés par la gouvernance de la redevance minière. Les autorités communales, les responsables des services techniques et les représentants de la société civile représentent chacun 20 % des participants. Les représentants des entreprises minières constituent 16 %, tandis que les leaders communautaires et les experts en gouvernance locale représentent chacun 12 %. Cette diversité d'acteurs a permis de croiser des expériences et des perceptions provenant de différents niveaux de responsabilité. Les autorités communales ont apporté des informations relatives à la gestion administrative et financière des ressources transférées. Les services techniques ont contribué à l'analyse des aspects opérationnels liés à la planification et à l'exécution des projets. Les représentants des entreprises minières ont permis de mieux comprendre les modalités pratiques du paiement de la redevance minière, tandis que les acteurs de la société civile, les leaders communautaires et les experts ont apporté un regard davantage orienté vers la transparence, la redevabilité et les effets des investissements réalisés au profit de la population. Cette diversité des profils a contribué à enrichir l'analyse en permettant de confronter plusieurs points de vue sur un même phénomène. Elle a également permis de dépasser une lecture strictement institutionnelle de la gestion de la redevance minière et d'intégrer les attentes et les préoccupations d'autres parties prenantes concernées par son utilisation.

1) Les mécanismes de paiement de la quotité de 14% de la redevance minière: Les entretiens réalisés révèlent que les mécanismes de transfert de la quotité de 14 % de la redevance minière demeurent marqués par plusieurs contraintes qui affectent la prévisibilité des recettes communales. Une majorité des participants estime que les transferts ne sont pas toujours effectués avec la régularité souhaitée. Si le principe du versement de la redevance est globalement respecté, les délais observés dans certains paiements influencent directement la capacité de la commune à planifier et exécuter ses activités

Les entretiens révèlent également une diversité de perceptions selon les responsabilités exercées. Un responsable communal (P7) affirme :

« Une gestion efficace de la redevance minière suppose des transferts réguliers, une planification rigoureuse et une collaboration entre tous les acteurs concernés. »

L'expérience de la commune de Ruashi montre également que les autorités locales n'étaient généralement informées des montants reçus qu'après leur versement sur le compte bancaire de la commune. Les informations relatives au calcul préalable des montants dus n'étaient pas systématiquement mises à la disposition de l'administration communale. En pratique, la commune prenait connaissance des sommes perçues à travers les documents bancaires établissant le versement effectif des fonds.

Cette situation avait pour conséquence de limiter les possibilités de prévision budgétaire. Plusieurs participants ont souligné que la commune ne disposait pas toujours des éléments nécessaires pour anticiper avec précision les ressources qui lui seraient transférées. Certains retards de paiement, attribués notamment aux contraintes rencontrées par les entreprises dans la commercialisation des minerais, compliquaient davantage cet exercice de planification.

Ces observations montrent que l'efficacité du mécanisme de redistribution dépend non seulement du respect des dispositions légales relatives à la répartition des revenus miniers, mais également de la qualité de l'information mise à la disposition des collectivités bénéficiaires. L'accès à une information plus complète sur les montants attendus et sur le calendrier des versements pourrait contribuer à améliorer la gestion budgétaire des entités territoriales décentralisées concernées.

2) Défis liés à la gestion de la redevance minière dans la commune de Ruashi: Au-delà des questions liées aux transferts, les résultats de l'enquête mettent en évidence plusieurs défis affectant la gestion de la redevance minière au niveau communal. Les préoccupations exprimées par les participants concernent principalement la transparence dans la gestion des ressources, la planification des investissements, les mécanismes de contrôle ainsi que la participation des citoyens aux décisions relatives à l'utilisation des fonds.

La question de la transparence apparaît comme l'un des principaux enjeux soulevés au cours des entretiens. Plusieurs participants estiment que les informations relatives aux montants perçus et à leur affectation ne sont pas toujours suffisamment accessibles au public. Cette situation tend à alimenter les interrogations des populations sur l'utilisation effective des ressources issues de la redevance minière.

Un représentant de la société civile (P12) souligne :

« Les citoyens souhaitent être mieux informés sur les montants reçus et sur les projets financés grâce à la redevance minière. »

Les difficultés de planification figurent également parmi les défis fréquemment évoqués. Les fluctuations dans le calendrier des transferts compliquent parfois la programmation des investissements et peuvent conduire au report de certaines activités. Cette situation est particulièrement sensible dans un contexte où les besoins de la population demeurent importants dans

plusieurs secteurs tels que la voirie, l'assainissement, l'accès à l'eau potable ou encore les infrastructures communautaires.

Les entretiens révèlent également que les mécanismes de contrôle et de suivi des investissements pourraient être davantage renforcés. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'assurer un suivi rigoureux des projets financés afin de garantir leur qualité et leur durabilité. Cette préoccupation rejoint les observations issues de l'expérience de la commune, qui montrent que certains investissements ont parfois rencontré des difficultés au stade de l'exécution.

Enfin, la participation des citoyens dans l'identification et le suivi des projets apparaît comme une autre dimension importante de la gouvernance de la redevance minière. Plusieurs acteurs estiment qu'une implication plus active des communautés locales pourrait contribuer à une meilleure adéquation entre les investissements réalisés et les besoins prioritaires de la population.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les défis observés dans la commune de Ruashi sont moins liés à l'existence du mécanisme de redistribution lui-même qu'aux modalités pratiques de sa gestion. Ils mettent en évidence l'importance des principes de transparence, de planification, de participation et de redevabilité pour améliorer l'impact des revenus miniers sur le développement local.

3) Contribution de la redevance au développement local: L'analyse des données recueillies montre que la plupart des participants reconnaissent l'existence d'effets positifs liés à l'utilisation de la quotité de 14 % de la redevance minière dans la commune de Ruashi. Comme l'indique le tableau 4.2, quinze participants sur vingt-cinq (60 %) estiment que cette ressource a permis la réalisation de certaines infrastructures au profit de la population, tandis que cinq participants (20%) considèrent que les besoins prioritaires demeurent largement insatisfaits. Les cinq autres participants (20 %) soulignent la nécessité d'améliorer la planification des investissements futurs.

Tableau 4.2. Appréciation des effets de la quotité de 14 % sur le développement local

Effets observes	Effectif	Pourcentage
Certaines infrastructures ont été réalisées grâce à la redevance minière	15	60
Les besoins prioritaires restent largement insatisfaits	5	20
Une meilleure planification des investissements futurs est nécessaire	5	20
Total	25	100

Source : Données d'enquête, 2026.

Les réalisations les plus fréquemment évoquées par les personnes interrogées concernent les infrastructures communautaires et certains équipements destinés à améliorer le fonctionnement de l'administration communale. Plusieurs participants ont notamment cité la réalisation de forages d'eau potable ainsi que certains ouvrages de franchissement ayant facilité la mobilité des populations.

Ces résultats sont corroborés par les entretiens. Un leader communautaire (P18) déclare :

« Des réalisations existent, mais elles demeurent insuffisantes face aux besoins des différents quartiers de la commune. »

Les entretiens révèlent que ces investissements sont globalement perçus comme utiles par les bénéficiaires. Ainsi, un leader communautaire souligne que des réalisations existent effectivement, même si elles demeurent insuffisantes face aux besoins des différents quartiers de la commune. De même, plusieurs participants considèrent que les ressources issues de la redevance ont permis à la commune de financer des projets qu'elle n'aurait difficilement pu réaliser à partir de ses seules recettes propres.

L'expérience de la commune montre notamment que les forages ont contribué à améliorer l'accès à l'eau dans certains quartiers. Selon plusieurs témoignages, ces infrastructures ont réduit les difficultés rencontrées par de nombreux ménages pour s'approvisionner en eau potable. Les ressources de la redevance ont également permis l'acquisition de véhicules destinés à améliorer la mobilité de l'administration et le suivi des activités sur le terrain.

Toutefois, les résultats de l'enquête illustrent également les limites de ces réalisations. En effet, 40 % des répondants (soit dix participants) considèrent soit que les besoins prioritaires restent largement insatisfaits (20 %), soit qu'une meilleure planification des investissements demeure nécessaire (20 %). Cette situation reflète le décalage qui peut exister entre l'importance des attentes exprimées par la population et le volume réel des ressources disponibles.

Un responsable communal (P10) indique : que « Une meilleure programmation des projets permettrait d'utiliser la redevance de manière plus efficace et de répondre davantage aux priorités de la population. ». Ces résultats suggèrent que la redevance minière constitue une opportunité importante pour le développement local, mais que ses effets restent étroitement liés à la qualité de la gouvernance locale, à la capacité de planification des investissements et à l'adéquation des projets retenus avec les besoins prioritaires des communautés.

4) Enseignements tirés de l'expérience de la gestion de la commune de la Ruashi: L'expérience de la commune de Ruashi met en évidence plusieurs réalités pratiques qui ne ressortent pas toujours des textes légaux ou des analyses générales consacrées à la gouvernance des revenus miniers. Au cours de l'exercice de nos fonctions de bourgmestre, nous avons pu observer directement les défis auxquels une administration locale est confrontée lorsqu'elle doit gérer les ressources issues de la redevance minière.

Un premier enseignement concerne l'accès à l'information sur les montants destinés à la commune. Dans la pratique, la commune n'était généralement informée du montant effectivement reçu qu'après le versement des fonds sur son compte bancaire. Le comptable devait alors se rendre à la banque afin d'obtenir les bordereaux justifiant le paiement. La commune

n'était pas associée au processus de calcul ayant conduit à la détermination de sa quotité et ne disposait donc pas toujours des éléments nécessaires pour anticiper les recettes à venir. Cette situation rendait la planification budgétaire plus complexe et limitait les possibilités de vérification des montants transférés.

Un deuxième enseignement porte sur la régularité des paiements. Bien que ces versements soient effectués sur la base de la note de débit établie par la division provinciale des mines et la note de perception émise par l'administration de la commune, les fonds n'étaient pas toujours perçus dans les délais légaux. L'entreprise justifiait ces retards par des contraintes liées à la commercialisation des minerais ou au calendrier des paiements de leurs clients. Pour la commune, ces décalages avaient souvent pour conséquence de retarder certaines activités prévues dans le budget ou de modifier le calendrier de réalisation de certains projets.

L'expérience de Ruashi montre également que le principal défi ne réside pas uniquement dans la mobilisation des ressources, mais également dans le choix des investissements à financer. Les attentes de la population étaient nombreuses et concernaient simultanément plusieurs secteurs : la sécurité, la voirie, l'assainissement, la gestion des déchets, les infrastructures communautaires ou encore l'accès à l'eau potable. Dans ce contexte, les autorités communales étaient régulièrement amenées à effectuer des arbitrages entre plusieurs besoins jugés prioritaires. Ces choix étaient souvent rendus difficiles par l'écart existant entre les ressources disponibles et l'ampleur des besoins exprimés par les communautés.

Parmi les réalisations qui ont marqué cette expérience figurent notamment la construction de certains ponts, la réalisation de forages d'eau potable ainsi que l'acquisition de moyens de mobilité destinés à renforcer les capacités opérationnelles de l'administration communale. Ces investissements ont permis de répondre à des besoins concrets de la population et ont illustré le potentiel de la redevance minière comme instrument de développement local lorsqu'elle est orientée vers des projets à impact visible.

Toutefois, l'expérience acquise dans la gestion de ces ressources révèle également certaines limites. Il est arrivé que des ouvrages réalisés par des entreprises présentées comme techniquement compétentes ne répondent pas entièrement aux attentes ou présentent des insuffisances après leur réalisation. Cette situation a mis en évidence l'importance du suivi des travaux, du contrôle de la qualité des ouvrages et de la sélection rigoureuse des prestataires. Elle a également montré que la qualité des investissements dépend autant de la gouvernance des projets que des ressources financières mobilisées. Enfin, l'une des principales leçons tirées de cette expérience est que l'impact de la redevance minière dépend largement de la capacité des autorités locales à instaurer un climat de confiance avec les citoyens. Cette confiance passe notamment par une communication régulière sur les montants reçus, par une implication accrue des communautés dans l'identification des priorités et par une meilleure redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. L'expérience de Ruashi suggère ainsi que la redevance minière peut constituer un véritable levier de développement local lorsqu'elle est accompagnée de mécanismes favorisant la transparence, le dialogue et le suivi des investissements réalisés.

IV. Synthèse générale des résultats et vérification des hypothèses de recherche

L'analyse des données recueillies permet de dégager plusieurs constats majeurs concernant la gestion de la quotité de 14 % de la redevance minière dans la commune de Ruashi.

Le premier constat est que la redevance minière constitue désormais une source de financement importante pour la commune. Les ressources reçues ont permis la réalisation de plusieurs investissements visibles, notamment dans les domaines de l'accès à l'eau, des infrastructures communautaires et du fonctionnement de l'administration locale.

Le deuxième constat concerne les difficultés qui entourent la gestion de cette ressource. Les résultats montrent que les principaux défis portent sur la régularité des transferts, l'accès à l'information concernant les montants dus et versés, la transparence dans la gestion des fonds ainsi que le suivi des investissements réalisés. Ces différents facteurs influencent directement la capacité de la commune à planifier et à mettre en œuvre ses projets de développement.

Le troisième constat met en évidence l'importance des choix de gestion opérés par les autorités locales. Face à la diversité des besoins exprimés par les communautés et à l'insuffisance des ressources disponibles pour répondre à toutes les attentes, la commune est régulièrement amenée à effectuer des arbitrages entre plusieurs priorités de développement.

Ces constats confirment que le transfert d'une ressource affectée ne produit pas automatiquement du développement local. Au regard de la théorie de la décentralisation, l'irrégularité et l'imprévisibilité des versements limitent l'autonomie effective de la commune. Du point de vue de la gouvernance publique, l'accès incomplet aux montants attendus et la faible diffusion de l'information réduisent la traçabilité et le contrôle citoyen. Enfin, selon l'approche du développement local, l'impact dépend de la capacité à transformer les recettes en investissements durables, équitablement répartis et définis avec les communautés. Le cas de Ruashi montre ainsi que ces trois dimensions interviennent successivement et se renforcent mutuellement. Enfin, les acteurs interrogés convergent largement sur la nécessité de renforcer la transparence, la participation citoyenne, les capacités de gestion et la reddition des comptes afin d'améliorer l'impact de la redevance minière sur le développement local.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la redevance minière offre des opportunités réelles de développement mais que son efficacité dépend largement des mécanismes de gouvernance qui encadrent sa gestion.

Conclusion et recommandations

La présente étude avait pour objectif d'analyser les défis et les opportunités liés à la gestion de la quotité de 14 % de la redevance minière dans la commune de Ruashi.

Au-delà des débats souvent centrés sur les textes juridiques ou les mécanismes nationaux de redistribution, cette recherche a permis d'examiner les réalités concrètes auxquelles une entité territoriale décentralisée est confrontée lorsqu'elle reçoit et gère les revenus issus de l'exploitation minière. L'un des principaux apports de cette étude réside précisément dans cette approche ancrée dans l'expérience locale de la commune de Ruashi. Les observations réalisées montrent que l'existence d'un mécanisme de redistribution ne garantit pas automatiquement des résultats en matière de développement local. Les effets de la redevance minière dépendent largement de la qualité de la gestion mise en place, de la capacité des institutions locales à planifier les investissements, à assurer leur suivi et à rendre compte de leur utilisation aux populations.

L'expérience de Ruashi montre également que les revenus miniers peuvent contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des communautés lorsqu'ils sont orientés vers des investissements répondant à des besoins clairement identifiés. Elle rappelle cependant que les attentes des populations sont souvent supérieures aux ressources disponibles et que les autorités locales doivent en permanence arbitrer entre plusieurs priorités concurrentes.

Cette recherche met ainsi en évidence que l'enjeu principal n'est pas uniquement de transférer davantage de ressources vers les collectivités locales, mais également de créer les conditions permettant à ces ressources de produire un impact durable sur le développement. À cet égard, la transparence, la participation citoyenne, la redevabilité et le renforcement des capacités institutionnelles apparaissent comme des éléments essentiels pour améliorer l'efficacité de la redevance minière. L'expérience de la commune de Ruashi suggère que la redevance minière peut constituer un levier important de développement local. Toutefois, son potentiel ne peut être pleinement réalisé que si les mécanismes de gouvernance qui l'accompagnent évoluent au même rythme que les ambitions poursuivies par la réforme du Code minier.

Par ailleurs, les résultats de cette étude montrent que la contribution de la quotité de 14 % de la redevance minière au développement local dépend largement de la qualité des mécanismes de gouvernance qui encadrent sa gestion. Dès lors, l'amélioration de son impact requiert une action concertée de l'ensemble des acteurs concernés.

En effet, il apparaît essentiel pour le gouvernement et les entreprises minière de renforcer la prévisibilité des paiements en communiquant de manière régulière et transparente aux entités territoriales décentralisées les montants à percevoir ainsi que le calendrier des versements. Une telle mesure permettrait aux autorités locales de mieux planifier leurs investissements et d'assurer une exécution plus efficace des projets de développement. Les autorités communales devraient, pour leur part, consolider les mécanismes de transparence et de redevabilité à travers la publication systématique des ressources reçues, des projets financés et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Une gestion ouverte des ressources contribuerait à renforcer la confiance des citoyens et à améliorer le contrôle public de l'action locale. Dans le même sens, les autorités locales gagneraient à accorder une attention particulière à la planification stratégique et au suivi des investissements. Les ressources issues de la redevance minière devraient être orientées prioritairement vers les besoins les plus importants des communautés et faire l'objet d'un suivi technique et financier rigoureux afin de maximiser leur impact. Les entreprises minières sont également appelées à maintenir un dialogue constructif avec les autorités locales afin de favoriser une meilleure coordination autour des enjeux de paiement de la redevance minière et de développement local.

Enfin, la société civile, les communautés locales et les chercheurs ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la gouvernance de la redevance minière. La participation citoyenne au suivi des investissements, combinée à la production de connaissances sur les expériences menées dans différentes ETD, peut contribuer à l'identification de bonnes pratiques et à l'amélioration continue des mécanismes de gestion des fonds de la redevance minière dévolus aux ETD dans le but de réaliser le développement local plus inclusif, durable et redevable.

BIBLIOGRAPHIE

Textes juridiques

1. Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour.
2. Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.
3. Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.
4. Décret n° 18/024 du 8 juin 2018 modifiant et complétant le Règlement minier annexé au Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003.

Ouvrages

5. Arocena J., *Le développement local. Un défi contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2002.
6. Auty R. M., *Sustaining Development in Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*, Londres, Routledge, 1993.
7. Chevallier J., *La gouvernance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
8. Kooiman J., *Governing as Governance*, Londres, Sage Publications, 2003.

Articles scientifiques et travaux de recherche

9. Mayani F., « Problématique du respect des délais d'exécution des obligations liées à la responsabilité sociétale dans l'industrie minière de la RDC » in Revue Internationale du Chercheur, Volume 7 : Numéro 2, p.p. 190-236, 2026.
10. Mbayo Kitungwa, « Décentralisation financière et gouvernance des collectivités territoriales en République démocratique du Congo », 2020.

11. Ross M. L., « Extractive Industries and Local Governance », dans les travaux relatifs à la gouvernance des ressources extractives, 2012.
12. Sachs J. D. et Warner A. M., « The Curse of Natural Resources », *European Economic Review*, vol. 45, n° 4-6, 2001, pp. 827-838.
13. Smoke P., « Rethinking Decentralization : Assessing Challenges to a Popular Public Sector Reform », *Public Administration and Development*, 2015.

Rapports institutionnels

14. Banque mondiale, *Systematic Country Diagnostic : Democratic Republic of the Congo*, Washington, 2018.
15. Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE-RDC), *Rapport ITIE-RDC 2022*, Kinshasa, 2022.
16. Fonds monétaire international (FMI), *Fiscal Monitor*, Washington, 2021.
17. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2020*, New York, 2020.

Sources empiriques

18. Entretiens réalisés auprès des autorités communales, responsables des services techniques, représentants des entreprises minières, membres de la société civile, leaders communautaires et experts en gouvernance locale dans la commune de Ruashi entre janvier et mars 2026.
19. Observations de terrain réalisées dans le cadre de l'exercice des fonctions de Bourgmestre de la commune de Ruashi.

DIX ANS D'INNOVATION & DE PERSEVERANCE

10 Ans

UNIVERSITE NOUVEAUX HORIZONS

2016 - 2026

Publié avec le soutien du Centre Carter, de CENADEP et de CREFDL

THE CARTER CENTER

Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.

CREFDL

CENADEP

CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PARTICIPATION POPULAIRE

Financé par l'Union européenne


10
DIX ANS D'INNOVATION & DE PERSEVERANCE
Ans
UNIVERSITE NOUVEAUX HORIZONS
2016 - 2026